

Séance du 21 septembre 2015

Nombre de Membres		
Présents	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	14	12
Date de la convocation : 15 septembre 2015		
Date d'affichage : 15 septembre 2015		

L'an deux mil quinze, le vingt et un septembre, à vingt heures trente minutes,
le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance extraordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Présents :

Mmes BENESTON Chrystèle, DÉZÉ Françoise, LAURENT Emmanuelle, RIOCREUX Stéphanie.
MM. BRODSKY Pierre-Alexandre, COLMAN Sébastien, HALLIEN Cyrille, NION Pierre, PLANTIER Patrick, SOUCHU Christian, TOQUARD Sébastien.

Excusés : Mme COUINEAU Jessica, M. BOISDRON Claude
Mme RUOPPOLO-COUINEAU Marie-Line, pouvoir à M. HALLIEN

Secrétaire de séance : Mme RIOCREUX Stéphanie

Approbation du compte rendu du 07 septembre 2015

Reportée au prochain Conseil municipal

01 : Délibération 2015-45 : AUTORISATION DE PRESENTER LA DEMANDE DE VALIDATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Vote Pour : 12 Vote Contre : 0 Abstention : 0

L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation citoyenne des personnes handicapées.

A compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires d'Etablissements Recevant du Public (ERP) ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'ad'AP permet à tout gestionnaire ou propriétaire d'ERP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1^{er} janvier 2015. Il correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Madame le Maire rappelle que la commune de Benais s'est engagée à rendre accessible l'ensemble des ERP communaux et qu'elle l'a d'ores et déjà pris en compte pour beaucoup les travaux réalisés ces dernières années. Elle indique que la commune doit déposer avant le 27 septembre 2015 un

agenda d'accessibilité pour tous les travaux restant à réaliser.

En conséquence, et après présentation de l'agenda, Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de présenter au service de l'Etat la demande de validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée selon la périodicité suivante :

- 2016 : cantine, salle des fêtes (intérieur), wc public, la poste, salle de musique (sonnette)
- 2017 : Ecole, stade
- 2018 : Boule de fort, palier commun boule de fort et salle de musique, cabinet de sages-femmes, église

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer et à présenter la demande de validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES :

SMIPE : Départ de Brigitte ROY, directrice. Elle sera remplacée par Sandrine MORON, actuellement en charge des ressources humaines.

Commission vie associative : L'assemblée générale de l'association de cantine scolaire a eu lieu. M. LE MEUR a été réélu président. L'association a contractualisé avec M. LE CORDIER, producteur de fruits et légumes bio de Chouzé-sur-Loire, pour faire suite à la fermeture de la coopérative de Restigné.

La nouvelle piste de la boule de fort a été inaugurée le 18 septembre.

Commission enfance-jeunesse : La rencontre organisée dans le cadre du REAPP entre baby-sitters et parents a rassemblé beaucoup de jeunes, moins de parents.

Commission fêtes et cérémonies : Contact a été pris avec le commercial de la société SEDI, fournisseur du feu d'artifice 2015. Au vu des « déceptions » sur la qualité de la prestation, la société propose d'offrir les nouveautés pour le feu d'artifice 2016. Il y aura aussi un changement de l'équipe d'artificiers.

Le parcours des chars lors du prochain comice a été défini.

Lors des dernières journées du patrimoine, 15 visiteurs se sont présentés le samedi, 40 le dimanche.

Commission musique : Les inscriptions sont en baisse par rapport à l'année passée. Il n'y a plus d'inscrits pour l'enseignement de la trompette.

QUESTIONS DIVERSES

Conventions de mise à disposition d'un agent titulaire pour l'enseignement musical en milieu scolaire : Afin de permettre la mise à disposition de Michaël AUCLERT, assistant d'enseignement artistique titulaire, pour la mise en place d'un enseignement musical en milieu scolaire (SIVOM scolaire Benais / Restigné et à la mairie de La Chapelle sur Loire) deux conventions avaient été signées. Elles prennent fin le 14 septembre 2015. Madame le Maire informe le Conseil municipal que deux nouvelles conventions seront signées afin de permettre la mise à disposition de Michaël AUCLERT auprès de ces deux collectivités pour l'année scolaire 2015-2016.

Concernant l'accueil et l'hébergement des migrants qui traversent la méditerranée pour se réfugier en Europe, les services de l'Etat assureront la coordination. Pour l'instant, à l'échelle du département, les actions seront surtout orientées vers les grandes villes (Tours et ses environs, Chinon...) afin d'éviter l'isolement des familles et assurer un accueil plus adaptés (école, suivi social...).

Madame le Maire a représenté la commune lors de la messe d'accueil pour l'installation du Père Benoît LAURENS qui a eu lieu à Bourgueil.

Tous les conseillers municipaux sont invités à participer à une réunion d'information organisée par la CCPB, sur la loi NOTRe et son incidence sur les fusions de communautés de communes et sur le dispositif de commune nouvelle qui se tiendra le 05 octobre à 18h30 à la salle des fêtes de Bourgueil en présence du Préfet.

Le Conseil municipal du mois prochain sera donc reporté au 12 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
	Excusé			Excusée
Mme DÉZÉ	M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER
Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO-COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD	
	Excusée			